

Remplissez cette fiche recto-verso et remettez-là, avec votre paiement, à votre enseignant

**Niveau(x) suivi(s) :**

**Nom :**

**Prénom :**

**e-mail** (lisible SVP) :

**Adresse :**

**N° :**

**Rue :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone**

**Domicile :**

**Portable :**

Toutes ces informations sont obligatoires. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Elles vous permettront de recevoir des informations de notre part au cours de l'année scolaire, principalement par votre e-mail.

## PAIEMENT

**Inscription : 300 €** (adhésion à l'association Alphatis : 15 € + participation financière aux cours : 285 €)

**Cochez les cases suivantes selon votre choix :**

**1/ Paiement de l'inscription en :**

1 chèque  
(1 fois 300 €)

2 chèques  
(2 fois 150 €)

3 chèques  
(3 fois 100 €)

4 chèques  
(4 fois 75 €)

**Merci de dater vos chèques au jour de votre inscription (ne pas anti-dater SVP)**

Dépôt en banque : chèque n°1 vers le 15/12 ; chèque n°2 vers le 15/01 ; chèque n°3 vers le 15/02 ; chèque n°4 vers le 15/03.

**2/ Commande du *Cours d'arabe maghrébin* de M. Neyreneuf, Ch. Canamas et C. Villet, éditions L'Harmattan, 2005, au prix préférentiel Alphatis :**

**livre + Audios Mp3**  
**25,50 €** (1 chèque)

**Signature :**

**Les chèques doivent être émis à l'ordre de ALPHATIS et remis ensemble, à votre enseignant dès le 2<sup>ème</sup> cours, pour que votre inscription soit validée.**

## Conditions générales d'inscription

Tout étudiant-e qui désire s'inscrire à Alphatis peut bénéficier d'**un** cours d'essai gratuit.

Passé ce cours d'essai toute personne qui confirme son inscription doit savoir que

- L'inscription s'entend pour l'année entière.
- elle donne l'accès à l'ensemble des cours d'Alphatis, même sur plusieurs niveaux.
- Elle est réglable soit par virement, soit par chèque (espèces non acceptées)
- Elle est définitive et non remboursable quel que soit le mode de règlement choisi.
- Si l'inscription est réglée par virement elle doit être réglée en totalité en une seule fois.
- Si elle est réglée par chèque il est possible de régler en une seule fois, ou en plusieurs fois : deux, trois, ou quatre fois maximum.

Ceci est juste une facilité de paiement accordée à nos adhérents mais ne donne pas droit à suspendre le paiement d'un ou plusieurs chèques remis, ou à y faire opposition. Tout chèque remis est dû.

Fait à Paris le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date :

Signature :